

Écllosion d'infections à orthopoxvirus simien (variole simienne)

Mise à jour des informations

26 octobre 2022 Vol.1, No 06

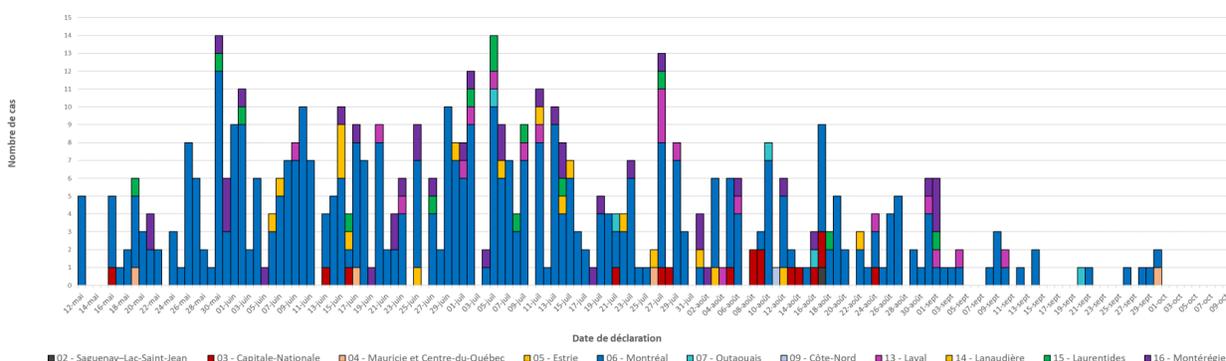
À l'attention des médecins de la région de Lanaudière

CONTEXTE

Depuis la confirmation en mai dernier des premiers cas d'infections à orthopoxvirus simien à Montréal, la situation continue d'évoluer. Les changements apportés au dernier Appel à la vigilance du 25 août sont indiqués en jaune.

Au Québec, le nombre de nouveaux cas déclarés diminue graduellement au cours des dernières semaines, comme l'illustre la figure ci-dessous. La vaccination en préexposition et postexposition est toujours recommandée selon les critères du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ).

Nombre de cas de variole simienne confirmés et probables (n = 520 cas) selon la date de déclaration et la région de résidence en date du 11 octobre 2022, ensemble du Québec



Source de données : Infocentre, SI-GMI, MAJ 11 octobre

En date du 11 octobre, 520 cas probables et confirmés ont été déclarés dans onze régions sociosanitaires du Québec, dont 401, soit 77 % des cas, sont dans la région de Montréal. La région de Lanaudière se situe actuellement au cinquième rang avec 14 cas, après la Montérégie (40 cas), Laval (19 cas), la Capitale-Nationale (17 cas) et les Laurentides (14 cas).

La majorité des cas au Québec ont présenté des symptômes systémiques tels que : des adénopathies localisées, de la fièvre, des frissons, de la diaphorèse nocturne, de la fatigue, des myalgies, des arthralgies ou des céphalées, suivis quelques jours plus tard par l'apparition des lésions cutanées.

L'écllosion continue d'affecter principalement (98 %) les hommes (âgés entre <18 ans et 76 ans, âge médian, 36 ans) et le statut HARSAH (hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes) a pu être identifié aux enquêtes dans 80 % des cas. Pour certains cas, les contacts sont difficilement identifiables. Cinq cas ont été déclarés chez des femmes cisgenres et trois cas chez des enfants. Pour les cas hors Montréal, le nombre de cas ayant un lien épidémiologique avec un résident ou un milieu de Montréal représente 39 % des cas tandis que 19 % des cas indiquent n'avoir eu aucun contact à Montréal et l'information est inconnue pour 42 %, en date du 4 octobre 2022.

La situation évolue également dans le reste du Canada. En date du 11 octobre, 674 cas étaient confirmés en Ontario, 167 en Colombie-Britannique, 41 en Alberta, 3 en Saskatchewan et 2 au Yukon, 1 au Nouveau-Brunswick, 1 en Nouvelle-Écosse et 1 au Manitoba. L'OMS rapporte aussi des éclorions de variole simienne dans des pays où cette maladie n'est pas endémique. Le 21 juillet, le directeur général de l'OMS a déclaré que la variole simienne était une urgence sanitaire de portée internationale.

BREF RAPPEL DES RECOMMANDATIONS INTÉRIMAIRES AUX PROFESSIONNELS DU RÉSEAU

Certaines recommandations à donner aux cas et par rapport à la vaccination ont été modifiées depuis l'appel à la vigilance du 25 août 2022. Les changements concernent principalement des précisions sur l'introduction de la 2^e dose de vaccin et la clientèle ciblée pour la vaccination préexposition. Les précisions se trouvent ci-dessous.

1. Consignes à prodiguer auprès des cas suspects, probables et confirmés de variole simienne

La définition des cas est la même que dans l'appel à la vigilance du 25 août 2022 (voir la définition de cas ci-dessous).

Rappel des recommandations de base pour toute personne qui est considérée un cas suspect, probable ou confirmé de variole simienne.

- Porter un masque lors d'interactions sociales surtout lorsqu'à moins d'un mètre d'une autre personne, autant à l'extérieur qu'à l'intérieur.
- Couvrir ses lésions cutanées avec un vêtement/bandage.
- Éviter les contacts sexuels.
- Privilégier un mode de transport qui minimise les contacts directs avec d'autres personnes si elle doit se déplacer (Ex : consultation médicale, prélèvements).
- Aviser le milieu clinique avant une consultation, si possible.

De plus, pour les cas probables et confirmés qui présentent des symptômes compatibles, des mesures additionnelles sont recommandées durant la période de contagiosité, soit du début des symptômes (incluant les symptômes systémiques) jusqu'à ce que toutes les lésions cutanées soient entièrement croûtées, tombées et qu'une couche de peau saine soit présente. Principalement :

- Éviter toutes les activités (ex. : familiales, sociales, travail, loisirs) susceptibles d'engendrer un contact direct d'une lésion non couverte ou impossible à couvrir avec :
 - la peau ou les muqueuses d'une autre personne;
 - tout objet ou surface avec lesquels d'autres personnes pourraient entrer en contact.
- Éviter dans la mesure du possible le partage d'espaces communs avec des enfants de moins de 12 ans, des femmes enceintes et des personnes dont le système immunitaire est affaibli, vivant sous le même toit (au domicile et dans des milieux de vie collectifs comme les refuges, casernes, etc.).
- Aviser les partenaires sexuels avec qui elles ont eu des contacts dès le début des symptômes (systémiques et cutanés) - peu importe le type de contact sexuel et même si le condom a été utilisé.

Pour plus d'information, consultez : [Variole simienne - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)

Consignes additionnelles pour les cas confirmés de variole simienne qui présentent ou non des symptômes

Il existe des évidences préliminaires suggérant que le virus de la variole simienne pourrait se retrouver dans le sperme jusqu'à 12 semaines après la guérison des lésions. On ignore si la présence du virus dans le sperme peut transmettre l'infection. Les personnes pourraient envisager des stratégies de réduction du risque lors des contacts sexuels.

Consignes pour les cas confirmés de variole simienne qui ne présentent pas de symptômes

Ces rares cas sont testés dans le cadre du projet de recherche de l'INSPQ en cours qui tente de documenter si des cas asymptomatiques sont présents dans la communauté.

Ces personnes devraient respecter les mêmes consignes que les personnes symptomatiques pour une durée de 4 semaines suivant le prélèvement positif. Elles doivent aviser les personnes avec qui elles ont eu des contacts significatifs (voir section ci-dessous) entre la date du prélèvement et la date de divulgation du résultat positif de variole simienne.

2. Rappel des recommandations à prodiguer pour les contacts des cas ayant eu une exposition significative

➤ Une exposition est considérée comme significative lors de :

- **Contact direct de la peau ou contact des muqueuses avec :**
 - des lésions cutanées,
 - des fluides corporels (gouttelettes salivaires ou respiratoires, exsudat de la plaie),
 - des surfaces et objets potentiellement contaminés incluant les vêtements et la literie,**d'un cas probable ou confirmé symptomatique** de variole simienne.
- **Contact à moins de 1 mètre pendant 3 heures ou plus (sur une période de 24 heures) sans masque de type médical.**

➤ Consignes pour les contacts :

- Les contacts asymptomatiques ayant eu une exposition significative il y a moins de 14 jours doivent se voir recommander **la vaccination contre la variole**.
- Les contacts doivent surveiller leurs symptômes pendant 21 jours suivant leur dernière exposition et s'il y a apparition de symptômes compatibles, il doit y avoir évaluation médicale rapidement.

3. Signaler à la DSPublique toute personne répondant aux définitions de cas en utilisant le [formulaire de déclaration des MADO durant les heures ouvrables ou hors des heures ouvrables en communiquant avec le professionnel de garde](#). Prenez soin de fournir les coordonnées complètes des personnes afin que nous procédions à l'identification des personnes ayant eu un contact significatif avec le cas.

4. Les recommandations de vaccination contre la variole simienne en postexposition n'ont pas changé depuis le dernier appel à la vigilance. Cependant les recommandations de vaccination en préexposition ont été à nouveau modifiées (nouvelle clientèle ciblée) et un ouvel approvisionnement en doses de vaccin permet l'administration d'une deuxième dose à toutes les personnes lorsque recommandé. Pour les personnes ayant déjà reçu un vaccin contre la variole (même ceux avant 1971), une seule dose additionnelle est nécessaire.

➤ **Vaccination en postexposition :**

- Une dose d'Imvamune est recommandée en postexposition aux personnes âgées de 18 ans et plus ayant eu une exposition significative (voir ci-haut) et qui ne présentent pas de symptômes de la maladie. Idéalement, le vaccin devrait être administré dans les 4 jours suivant une exposition significative en vue de prévenir l'infection. Toutefois, le vaccin administré jusqu'à 14 jours suivant une exposition significative pourrait modifier l'évolution de la maladie.
- Administrer une 2^e dose si le risque d'exposition persiste et que la personne n'a pas eu la maladie* en respectant un intervalle d'au moins 28 jours. Pour les personnes ayant déjà reçu deux doses du vaccin contre la variole (incluant une dose avant 1971), aucune dose additionnelle n'est nécessaire. Les personnes immunodéprimées doivent recevoir 2 doses à 4 semaines d'intervalle même si elles ont déjà reçu un vaccin contre la variole avant 1971.

* En conformité avec l'Avis du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) le plus récent, les personnes avec un diagnostic antérieur de variole simienne ne devraient pas être vaccinées, car l'infection naturelle par ce virus semble procurer une protection robuste contre une réinfection.

➤ Vaccination préexposition

Dans le but de contrer l'éclosion en cours, la vaccination en préexposition des clientèles plus particulièrement touchées (**non seulement à Montréal**) est en cours, il s'agit de :

- **Tout homme (cis ou trans) qui a ou aura des relations sexuelles avec un homme* (cis ou trans) dans l'un des contextes suivant :**
 - autre qu'un partenaire sexuel unique régulier (c.-à-d. avec entente d'exclusivité sexuelle);
 - OU
 - dans un lieu de socialisation (ou un évènement) avec **sexualité sur place**;
 - OU
 - en échange d'argent ou d'autres biens ou services (donnés ou reçus).

OU

- Travailleurs ou bénévoles dans un lieu de socialisation ou un évènement gai, bisexuel, transgenre ou queer (GBTQ) avec sexualité sur place;

OU

- Travailleurs et travailleuses du sexe.

Administrer une 2^e dose si le risque d'exposition persiste et que la personne n'a pas eu la maladie en respectant un intervalle d'au moins 28 jours. Pour les personnes ayant déjà reçu un vaccin contre la variole (même ceux avant 1971), une seule dose additionnelle est nécessaire. Les personnes immunodéprimées doivent recevoir 2 doses à 4 semaines d'intervalle même si elles ont déjà reçu un vaccin contre la variole antérieurement.

Pour plus de détails, voir la section Vaccin contre la variole et la variole simienne dans le *Protocole d'immunisation du Québec*.

POUR LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AYANT DES SYMPTÔMES SUGGESTIFS D'ORTHOPOXVIRUS SIMIEN

Veuillez consulter les recommandations 1 et 2 de l'Appel à la vigilance à orthopoxvirus simien à Montréal et autres régions du Québec du 22 juin 2022.

Pour plus d'information, connaître les lieux de vaccination Lanaudois (et hors région) ou prendre un rendez-vous, consulter les sites web suivants :

[Flash Vigie - Septembre 2022 - Vol. 16, no 4 \(gouv.qc.ca\)](#)

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2867-vaccination-variole-simienne.pdf>

<https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/liste-de-soins-et-services/liste-alphabetique/variole-simienne/>

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/variole-simienne>

RAPPEL DES DÉFINITIONS DE CAS SUSPECTS, PROBABLES OU CONFIRMÉS

CAS SUSPECT

Personne qui présente des lésions cutanées¹ avec au moins un symptôme systémique (fièvre, céphalée, myalgie, arthralgie, dorsalgie ou lymphadénopathies) sans autre cause évidente.

OU

Personne qui présente des lésions cutanées¹ génitales, périanales ou orales sans autre cause évidente.

CAS PROBABLE

Détection d'un virus du genre orthopox par un test de laboratoire approprié;

OU

Cas suspect qui répond à l'un des deux critères suivants :

- exposition significative² avec un cas confirmé de variole simienne dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes;

OU

- homme ayant eu au moins un contact sexuel avec un autre homme dans les 21 jours précédant l'apparition des symptômes.

CAS CONFIRMÉ

Détection de l'orthopoxvirus simien par un test de laboratoire approprié.

¹ *Macules, papules, vésicules, pustules, ulcères, lésions croûtées.*

² *Exposition significative : personne dont la peau ou une muqueuse a été en contact direct avec des lésions cutanées ou avec des liquides biologiques ou des surfaces et objets contaminés par les liquides biologiques, incluant les vêtements et la literie du cas;*

Ou

contact à moins d'un mètre face à face pendant trois heures ou plus (cumulatif sur 24 h) sans masque de procédure pour le cas et le contact.

Téléphone : 450 759-6660, poste 4513

Courriel : maladies.infectieuses.cissslan@ssss.gouv.qc.ca

Télécopieur : 450 759-3742

Médecin de garde hors des heures d'ouvrable : 450 759-8222, faites le 0

Publication

Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux
de Lanaudière

Responsable de la publication

D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale
en maladies infectieuses

Rédaction

D^{re} Mariane Pâquet, médecin spécialiste en santé publique

Avec la collaboration de :

D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale
en maladies infectieuses
Isabelle Couture, ASI, service de protection
en maladies infectieuses
Karine Chabot, conseillère en soins infirmiers
Patricia Cunningham, conseillère en soins infirmiers

Mise en page

Manon Gingras, agente administrative,
service de santé environnementale

© Centre intégré de santé et de services sociaux de
Lanaudière, 2022

Dépôt légal

Quatrième trimestre 2022

ISSN 1718-9497 (PDF)

1920-2555 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section
Documentation, dans la rubrique Santé publique sous
l'onglet Bulletins du site du CISSS au :

www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à
des fins non commerciales est autorisée

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec 